

Liquidation de communauté au cours d'un divorce

Par Lacaze, le 09/10/2008 à 11:29

J' ai acquis de la moitié indivise d' un terrain pour construire une maison d'habitation le 14 mars 2002. Un divorce a suivit, le 26 decembre 2006 une liquidation de communauté a etait signé ce jour. Je ne retrouve a aucun moment le chiffre de cet achat deduit sur l'acte notarial. L' achat entre epoux est t' il legal ?

Par Tisuisse, le 09/10/2008 à 15:18

Lorsque vous avez acheté ce terrain, que portait l'acte notarié comme propriétaire de ce terrain, avec la clause d'indivision ?

Lorsque la maison a été construite, même question sur l'acte notarié relatif à cette maison ?

Par Lacaze, le 10/10/2008 à 06:46

le nom du proprietaire etait monsieur et madame de meme pour la construction